CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SR-03(03)

Transfert d'exigences à des sous-traitants

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SR

Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

Supply Chain Risk Management

SR-03(03) — Transfert d’exigences à des sous-traitants (PaFF)

Énoncés :

S’assurer que les contrôles compris dans les contrats conclus avec les entrepreneurs principaux sont également inclus dans les contrats des sous-traitants.

Responsable : Aucun

Discussion :

Pour gérer efficacement et globalement les risques liés à la chaîne d’approvisionnement, il est important que les organisations s’assurent que les contrôles de GRCA sont inclus à tous les niveaux de la chaîne d’approvisionnement. On doit notamment s’assurer que les principaux fournisseurs ont mis en place les processus nécessaires pour faciliter le transfert d’exigences des contrôles de GRCA aux sous-traitants. Les contrôles sujets à un transfert d’exigences sont abordés dans le contrôle SR-03B.